

ANNEXE L

CAHIER DES CHARGES RELATIFS AUX MESURES

COMPENSATOIRES

Exemple de cahier des charges

Couverts nourriciers biannuels
Couverts enherbés
Prés fleuris
Prairies extensives
Haies
Mélange luzerne + trèfle violet

Finalité du projet

La priorité de l'aménagement sera l'augmentation simultanée de la quiétude, de la disponibilité en nourriture et des zones de refuges pour la faune. Pour ce faire, différents modes de gestion et différents couverts sont requis sur les terres concernées par la convention.

Présentation des aménagements à mettre en place

Important pour l'ensemble des aménagements à mettre en place

- Aucune fertilisation ni aucun amendement n'est autorisé sur les aménagements.
- L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite, à l'exception du traitement localisé contre les orties, chardons et rumex.
- Les parcelles concernées ne peuvent pas être accessibles à des véhicules motorisés à des fins de loisirs. Elles ne peuvent servir de chemin ou de passage pour le charroi. En outre, aucun dépôt d'engrais, d'amendement ou de récoltes ne peut être toléré sur ces bandes.

Description des couverts nourriciers biannuels

- Le couvert nourricier biannuel ne sera pas récolté et restera sur pied l'hiver.
- Le labour entre deux implantations est autorisé, de même que tous travaux préparatoires jugés nécessaires à l'exception de traitements phytosanitaires et d'apports d'engrais ou d'amendements chimiques sur la bande.
- La réalisation de faux-semis avant toute nouvelle implantation est fortement recommandée dans le but de diminuer la pression des adventices.
- Le labour suivi du semis se réalise une année sur deux en alternance.
- La première implantation aura lieu, de préférence, en septembre en y semant le mélange suivant : froment + tritical (160kg/ha) + trèfle violet (15kg/ha)
- Pour les mélanges, l'emploi de semences fermières est autorisé.
- En aucun cas, on ne pourra utiliser des semences traitées avec des insecticides systémiques.
- Les semis suivants auront lieu, un an sur deux, durant le mois d'avril en y semant des mélanges se basant sur les exemples suivants (ces mélanges sont distribués dans le commerce) :

1° Céréales de printemps (50 kg/ha) + chou (2 kg/ha) + radis fourrager (2 kg/ha) + trèfle violet (5kg/ha)

2° Céréales de printemps (50 kg/ha) + sarrasin (10 kg/ha) + chou (3 kg/ha) + phacélie (3 kg/ha)

Description des bandes enherbées non fauchées

Composition et densités de semis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mélange de référence : 45% dactyle, 25% fléole, 30% féтуque rouge ou 75% dactyle et 25% féтуque ▪ Densité : 25 kg/ha. ▪ Des semences de plantes hautes (tanaisie, eupatoire, berce, ombellifères diverses, cardère, ...) seront ajoutées et apporteront un véritable plus à votre aménagement (max. 2% du poids total du mélange).
Période de semis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Semis de préférence à l'automne (août-septembre). Si semis de printemps, entre le 15/04 et le 15/05.
Dimensions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Largeur des bandes : de 6 à 20 mètres
Entretien	<p>En année 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En cas de semis printanier, un étêtage est recommandé dans les 12 semaines suivant le semis. <p>Les années suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucun entretien (mécanique ou chimique) n'est autorisé, à l'exception du contrôle localisé des chardons, orties et rumex.

Description des bandes enherbées à faucher

Composition et densités de semis	<p>La composition du mélange (à 10 % de légumineuses) est la suivante :</p> <p style="padding-left: 40px;">20% de Ray-grass italien 30% de Féтуque rouge 20% de Fléole des prés 20% de Dactyle 5% de Trèfle rouge 5% de Lotus</p> <p>Densité de semis 25 kg/ha</p> <p>Possibilité d'également semer un mélange tournière ou un mélange fleuri indigène.</p>
Période de semis	<p>Le semis peut se faire en automne ou au printemps entre le 15/04 et le 15/05.</p> <p>Le semis sera réalisé <u>en surface</u> sur un sol finement préparé.</p>
Dimensions	<p>Largeur des bandes : de 6 à 30 mètres.</p>
Entretien	<ul style="list-style-type: none"> • En année 1 : En cas de semis printanier, un étêtage est autorisé dans les 12 semaines suivant le semis. • Les années suivantes : La bande sera fauchée, à 10-15 cm de haut minimum, une fois par an après le 15 juillet. Une bande refuge de 3m de large ne sera pas fauchée. La localisation de cette bande refuge variera d'année en année. L'herbe fauchée doit impérativement être évacuée. Aucun autre entretien (mécanique ou chimique) n'est autorisé, à l'exception du contrôle localisé des chardons, orties et rumex. La bande ne peut pas être pâturée.

Description des couverts enherbés régulièrement fauchés (situés en périphérie)

Composition et densités de semis	Mélange de pâturin et de trèfle blanc (20kg/ha et 4kg/ha).
Période de semis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le semis peut se faire en automne ou au printemps entre le 15/04 et le 15/05. ▪ Le semis sera réalisé <u>en surface</u> sur un sol finement préparé.
Dimensions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Largeur : 12 m.
Entretien	<p>Cette partie sera fauchée ou broyée, à vitesse raisonnée, au minimum 3 fois par an aux dates clés, à savoir en première quinzaine d'avril, en juin et en septembre. Dans ce cas, il est exigé de réaliser au minimum une fauche avec exportation.</p> <p>Si la fréquence de broyage est augmentée à min 5 passages par an, la fauche avec exportation n'est pas obligatoire.</p> <p>L'idéal est de maintenir un couvert bas.</p>

Description des couverts enherbés régulièrement fauchés (situés en périphérie)

Composition et densités de semis	Mélange de pâturin et de trèfle blanc (20kg/ha et 4kg/ha).
Période de semis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le semis peut se faire en automne ou au printemps entre le 15/04 et le 15/05. ▪ Le semis sera réalisé <u>en surface</u> sur un sol finement préparé.
Dimensions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Largeur : 12 m.
Entretien	<p>Cette partie sera fauchée ou broyée, à vitesse raisonnée, au minimum 3 fois par an aux dates clés, à savoir en première quinzaine d'avril, en juin et en septembre. Dans ce cas, il est exigé de réaliser au minimum une fauche avec exportation.</p> <p>Si la fréquence de broyage est augmentée à min 5 passages par an, la fauche avec exportation n'est pas obligatoire.</p> <p>L'idéal est de maintenir un couvert bas.</p>

Description des prés fleuris

<p>Composition et densités de semis</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le mélange sera composé de +/- 80 % de graminées (agrostis commun, fétuque rouge, pâturin des prés, et flouve odorante), de +/- 4 % de légumineuses (lotier corniculé, luzerne lupuline, trèfle des prés) et de +/- 16 % d'autres plantes à fleurs (Achillée millefeuille, Centaurée jacée, carotte sauvage, grande marguerite, mauve musquée, compagnon blanc, millepertuis perforé, knautie des champs, origan commun, brunelle commune). La liste suivante donne un bon exemple de mélange (mélange disponible dans le commerce). <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><i>Festuca rubra</i></td> <td style="width: 50%;">Fétuque rouge</td> </tr> <tr> <td><i>Agrostis tenuis</i></td> <td>Agrostide commune</td> </tr> <tr> <td><i>Poa pratensis</i></td> <td>Pâturin des prés</td> </tr> <tr> <td><i>Lotus corniculatus</i></td> <td>Lotier corniculé</td> </tr> <tr> <td><i>Achillea millefolium</i></td> <td>Achillée millefeuille</td> </tr> <tr> <td><i>Daucus carota</i></td> <td>Carotte commune</td> </tr> <tr> <td><i>Hypericum perforatum</i></td> <td>Millepertuis perforé</td> </tr> <tr> <td><i>Knautia arvensis</i></td> <td>Knautie des champs</td> </tr> <tr> <td><i>Leucanthemum vulgare</i></td> <td>Grande Marguerite</td> </tr> <tr> <td><i>Centaurea thuyllieri</i></td> <td>Centaurée des prés</td> </tr> <tr> <td><i>Malva moschata</i></td> <td>Mauve musquée</td> </tr> <tr> <td><i>Origanum vulgare</i></td> <td>Origan commun</td> </tr> <tr> <td><i>Prunella vulgaris</i></td> <td>Brunelle commune</td> </tr> <tr> <td><i>Geranium pyreneicum</i></td> <td>Géranium des Pyrénées</td> </tr> <tr> <td><i>Silene latifolia alba</i></td> <td>Compagnon blanc</td> </tr> <tr> <td><i>Papaver rhoeas</i></td> <td>Coquelicot</td> </tr> <tr> <td><i>Centaurea cyanus</i></td> <td>Bleuet des champs</td> </tr> <tr> <td><i>Chrysanthemum segetum</i></td> <td>Chrysanthème des blés</td> </tr> <tr> <td><i>Agrostemma githago</i></td> <td>Nielle des blés</td> </tr> </table> <p>Toutes les graines de plantes à fleurs doivent être issues de plantes sauvages récoltées en Région wallonne ou dans les régions immédiatement limitrophes. Ces mélanges sont distribués dans le commerce.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Densité de semis : 30 kg/ha 	<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge	<i>Agrostis tenuis</i>	Agrostide commune	<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	<i>Daucus carota</i>	Carotte commune	<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande Marguerite	<i>Centaurea thuyllieri</i>	Centaurée des prés	<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun	<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	<i>Geranium pyreneicum</i>	Géranium des Pyrénées	<i>Silene latifolia alba</i>	Compagnon blanc	<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot	<i>Centaurea cyanus</i>	Bleuet des champs	<i>Chrysanthemum segetum</i>	Chrysanthème des blés	<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des blés
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge																																						
<i>Agrostis tenuis</i>	Agrostide commune																																						
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés																																						
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé																																						
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille																																						
<i>Daucus carota</i>	Carotte commune																																						
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé																																						
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs																																						
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande Marguerite																																						
<i>Centaurea thuyllieri</i>	Centaurée des prés																																						
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée																																						
<i>Origanum vulgare</i>	Origan commun																																						
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune																																						
<i>Geranium pyreneicum</i>	Géranium des Pyrénées																																						
<i>Silene latifolia alba</i>	Compagnon blanc																																						
<i>Papaver rhoeas</i>	Coquelicot																																						
<i>Centaurea cyanus</i>	Bleuet des champs																																						
<i>Chrysanthemum segetum</i>	Chrysanthème des blés																																						
<i>Agrostemma githago</i>	Nielle des blés																																						
<p>Date de semis</p>	<p>Le semis d'automne est à favoriser, toutefois un semis de printemps peut être effectué <u>entre le 15/04 et le 15/05</u>.</p> <p>Un faux-semis préalable est vivement recommandé. Afin de garantir un taux de germination élevé des fleurs.</p> <p>Le semis sera réalisé <u>en surface</u> sur un <u>sol finement préparé</u>.</p> <p>Le semis doit ensuite être rappuyé au rouleau.</p>																																						
<p>Entretien</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des adventices : Un ou plusieurs faux-semis/hersages sont fortement recommandés avant implantation en première année dans le but de diminuer la pression des adventices. <p>En cas de présence importante de chénopodes, matricaires ou rumex après installation, un étépage de la parcelle (7 à 9 cm de haut) peut être recommandé durant les douze semaines qui suivent le semis.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fauche : <p>L'entretien se fera une fois l'an, par une fauche avec récolte après le</p>																																						

	<p>15 juillet.</p> <p>Les deux premières années, la fauche sera retardée au mois de septembre, afin de permettre aux fleurs de se ressemer.</p> <p>Une zone refuge (min 10% de la surface), non coupée, sera maintenue, à des endroits différents d'une année à l'autre afin d'éviter l'embroussaillage et l'étouffement des fleurs dans la zone refuge.</p> <p>L'herbe fauchée sera impérativement récoltée afin de garantir une bonne reprise des fleurs prairiales l'année suivante (risque d'étouffement).</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'aménagement ne peut pas être pâturé.
--	---

Description des prairies extensives

→ 2 modes d'exploitation possibles :

1) Pâturage extensif

Aucune intervention avant le 15/07.

Pâturage possible entre le 15/07 et le 31/10.

Charge en bétail maximal autorisée: 0.25 UGB/ha/an (= 3 UGB pendant 1 mois ou 1.5 UGB pendant 2 mois).

2) Fauche partielle avec pâturage extensif du regain

Aucune intervention avant le 15/07.

Fauche partielle possible à partir du 15/07 (seuls 50 % de la prairie peuvent être fauchés).

L'emplacement de la partie non fauchée changera 1 an sur 2.

Pâturage du regain possible sur toute la prairie entre le 15/07 et le 31/10 avec une charge en bétail maximale de 0.15 UGB/ha/an (= 2 UGB pendant 1 mois ou 1 UGB pendant 2 mois).

Description des haies

- Nombre de rang(s) : ... (En cas de haies doubles rangs, ceux-ci seront distants d'1m).
- Distance entre les plants d'une même ligne : 70 cm.
- Un paillage (constitué de broyats de bois ou de paille) doit être installé lors de la plantation, un second paillage un an après la plantation sera apporté (à charge du promoteur).
- Les fertilisants et les produits phytosanitaires sont interdits.
- Les haies seront menées en haies libres.
- Pas de taille entre le 15/03 et le 15/10 ni par temps de gel.
- Les haies seront constituées d'espèces indigènes. Les différentes espèces seront mélangées par groupe de 5 à 10 ex de même espèce. (Voir liste des espèces à la dernière page du cahier des charges)

Bande de luzerne+trèfle violet

Composition et densités de semis	Mélange Luzerne + trèfle violet (15kg/ha+10kg/ha)
Date de semis	Entre le 15 avril et le 1er mai (ou éventuellement en été – juin- juillet - après plusieurs hersages en cas de semis raté de printemps ou de fort salissement)
Entretien	<p>Le labour avant l'implantation est fortement recommandé, de même que tous travaux préparatoires jugés nécessaires à l'exception de traitements phytosanitaires et d'apports de fertilisants minéraux ou d'amendements.</p> <p>La réalisation d'au-moins un faux-semis est fortement recommandée dans le but de diminuer la pression des adventices.</p> <p>Gestion des adventices :</p> <p>Les produits phytopharmaceutiques ne sont pas autorisés sur la bande, à l'exception d'un ou plusieurs traitements localisés contre les orties, chardons et rumex. La lutte localisée contre les chardons et rumex (fauchage ou traitement chimique) doit être absolument régulière (plusieurs passages par an au besoin) pour éviter toute prolifération qui devienne incontrôlable par cette méthode.</p> <p>Entretien = Broyage ou fauche et récolte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'entretien se fera 1 fois l'an, <p>soit par un étêtage (broyage à minimum 25cm de haut) en août permettant un meilleur redémarrage de la luzerne (ramification, floraison) si la fauche et la récolte ne sont pas possibles ; soit par fauche et récolte en août</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bande refuge de minimum 20% de la superficie occupée par la luzerne ne sera ni broyée ni fauchée. <p>Recommandations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de fauche et de récolte : ne pas utiliser de conditionneur - Pour ménager les insectes lors de la fauche ou du broyage, passage tôt (avant 7h) ou tard (après 18h)
Destruction du couvert	En octobre de l'année suivant l'implantation (+/- 1,5 ans après l'implantation de printemps) : broyage, labour, semis d'un mélange froment/triticales d'hiver 200kg par ha

Liste des espèces indigènes éligibles pour la plantation de haies et d'alignements d'arbres

Aubépine à un style (*Crataegus monogyna* Jacq.)
 Aubépine à deux styles (*Crataegus laevigata* (Poiret) DC.)
 Aulne glutineux (*Alnus glutinosa* (L.) Gaertn.)
 Bouleau pubescent (*Betula pubescens* Ehrh.)
 Bouleau verruqueux (*Betula pendula* Roth)
 Bourdaine (*Frangula alnus* Mill.)
 Cerisier à grappes (*Prunus padus* L.)
 Charme (*Carpinus betulus* L.)
 Châtaignier (*Castanea sativa* Mill.)
 Chêne pédonculé (*Quercus robur* L.)
 Chêne sessile (*Quercus petraea* Lieblein)
 Cognassier (*Cydonia oblonga* Mill.)
 Cornouiller mâle (*Cornus mas* L.)
 Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea* L.)
 Eglantier (*Rosa canina* L.)
 Erable champêtre (*Acer campestre* L.)
 Erable plane (*Acer platanoides* L.)
 Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus* L.)
 Framboisier (*Rubus idaeus* L.)
 Frêne commun (*Fraxinus excelsior* L.)
 Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus* L.)
 Genêt à balais (*Cytisus scoparius* (L.) Link
 Griottier (*Prunus cerasus* L.)
 Groseillier à maquereaux (*Ribes uva-crispa* L.)
 Groseillier noir ou cassis (*Ribes nigrum* L.)
 Groseillier rouge (*Ribes rubrum* L.)
 Hêtre commun (*Fagus sylvatica* L.)
 Houx (*Ilex aquifolium* L.)
 Lierre commun (*Hedera helix*)
 Merisier (*Prunus avium* L.)
 Noisetier (*Corylus avellana* L.)
 Noyer commun (*Juglans regia* L.)
 Orme champêtre (*Ulmus minor* Mill.)
 Orme de montagne (*Ulmus glabra* Huds.)
 Peuplier blanc (*Populus alba* L.) (hy)
 Peuplier grisard (*Populus canescens* (Ait.) Smith)
 Peuplier tremble (*Populus tremula* L.)
 Poirier cultivé (*Pyrus communis* L. subsp. *communis*)
 Pommier commun (*Malus sylvestris* (L.) Mill. subsp. *mitis* (W allr.) Mansf.)
 Pommier sauvage (*Malus sylvestris* (L.) Mill. subsp. *sylvestris*)
 Prunellier (*Prunus spinosa* L.)
 Prunier crêpe (*Prunus domestica* L. subsp. *insititia* (L.) Bonnier et Layens)
 Ronce bleue (*Rubus caesius* L.)
 Saule à oreillettes (*Salix aurita* L.)
 Saule à trois étamines (*Salix triandra* L.)
 Saule blanc (*Salix alba* L.)
 Saule cendré (*Salix cinerea* L.)
 Saule des vanniers (*Salix viminalis* L.)
 Saule fragile (*Salix fragilis* L.) et son hybride avec *S. alba* (*S. xrubens* Schrank)
 Saule marsault (*Salix caprea* L.)
 Saule pourpre (*Salix purpurea* L. var. *lambertiana* (Smith) Koch)
 Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia* L.)
 Sureau à grappes (*Sambucus racemosa* L.)
 Sureau noir (*Sambucus nigra* L.)
 Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos* Scop.)
 Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata* Mill.)
 Troène commun (*Ligustrum vulgare* L.)
 Viorne lantane (*Viburnum lantana* L.)
 Viorne obier (*Viburnum opulus* L.)